



ORCHESTRAS
ORCHESTRES | CANADA

Mémoire présenté au Comité permanent des finances dans le cadre des
consultations préalables au budget de 2024

Août 2023

Katherine Carleton, C.M.

Directrice générale, Orchestres Canada

398, rue McDonnel, pièce 4
Peterborough (Ontario)
K9H2X4
Katherine@oc.ca
705-243-6640

À propos d'Orchestres Canada

Orchestres Canada (OC) est l'association nationale représentant les orchestres canadiens, qui forment un réseau de 142 organismes caritatifs indépendants unis par leur engagement envers la musique et leurs collectivités. Les membres d'OC vont des orchestres professionnels de renommée internationale aux ensembles communautaires et de jeunes centrés sur leur communauté.

Nos orchestres membres font une contribution précieuse à la qualité de vie à l'échelle du Canada. Ils rassemblent des publics autour d'expériences communes, ils créent des emplois¹, ils célèbrent l'innovation canadienne, et ils encouragent et symbolisent des réalisations collectives. Les orchestres sont des piliers de l'infrastructure artistique et culturelle du Canada et des moteurs de l'économie du milieu des arts, leur impact économique se chiffrant à 58,9 milliards de dollars, soit 2,8 % du PIB en 2017².

Nos recommandations à l'intention du Comité permanent

Recommandation 1 : Assurer un investissement convenable puis indexé dans les arts grâce aux subventions de base du Conseil des arts du Canada. Nous recommandons un investissement supplémentaire annuel, par l'entremise du Conseil des arts, de 40 millions de dollars en 2024-2025 et, les années suivantes, des hausses de son crédit parlementaire indexées en fonction de l'inflation.

Recommandation 2 : S'associer aux organismes caritatifs du Canada afin de a. promouvoir une politique fiscale et des messages propres à inverser la baisse constatée au cours des 30 dernières années dans le nombre de Canadiens qui indiquent des dons de charité dans leurs déclarations d'impôt et b. maintenir et augmenter la valeur de ces dons.

Recommandation 3 : Veiller à ce que les intérêts des artistes et travailleurs culturels indépendants soient pris en compte dans la conception d'un programme modernisé d'assurance-emploi.

¹ <https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2019/05/faits-saillants-sur-les-arts-tires-des-donnees-cadac-47-orchestres-symphoniques>

² Statistique Canada, Estimations de l'impact économique direct de la culture au Canada en 2017. Accessible via <https://hillstrategies.com/num%C3%A9ro/bienfaits-des-arts-pour-leconomie-la-societe-et-la-sante/?lang=fr>

À propos des orchestres canadiens

Les orchestres symphoniques sont des pierres angulaires du secteur des arts canadiens depuis des générations. Certains orchestres professionnels de longue date qu'on trouve dans des centres urbains reçoivent un soutien du Conseil des arts du Canada depuis sa fondation en 1957. Grâce à l'investissement éclairé du Conseil des arts et en réponse à l'enthousiasme du public, d'autres groupes sont devenus professionnels entre la fin des années 1960 et les années 1980. Aujourd'hui, on voit émerger une nouvelle génération d'orchestres canadiens, résolus à encourager divers créateurs et interprètes et à accueillir des publics qui reflètent l'évolution du profil démographique du Canada. Qu'ils soient établis depuis longtemps ou nouveaux, de nombreux orchestres ont pris des engagements importants en matière de réconciliation en cultivant des relations soutenues avec les artistes et communautés autochtones.

Les orchestres professionnels sont souvent l'employeur et le recruteur du domaine des arts le plus important de leur communauté, consacrant près de 70 % de leurs budgets annuels aux salaires et cachets des musiciens, chefs d'orchestre et membres du personnel³. Les 25 plus grands orchestres du Canada engagent leurs musiciens pour une saison complète et en conformité avec des conventions collectives pluriannuelles; les ensembles professionnels plus petits comptent sur un groupe de musiciens de base ayant une carrière établie et qui jouent avec plusieurs différents groupes. Ces musiciens sont aussi des piliers des activités artistiques locales : ils enseignent, se produisent dans de nombreux genres musicaux et appuient grâce à leurs talents les écoles, la communauté et des groupes confessionnels.

Les orchestres sont des organismes de charité enregistrés et attachent beaucoup d'importance à leurs mandats communautaires. Ils offrent des programmes destinés à tous les groupes d'âge – des bébés jusqu'aux aînés – comme des résidences dans les écoles et des programmes de santé et de bien-être dans les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée. L'éducation est au cœur de leur travail. En 2018-2019, les orchestres canadiens ont donné 1 238 concerts destinés expressément à des publics d'âge scolaire, rejoignant ainsi 414 446 élèves et éducateurs⁴. Un grand nombre de ces concerts étaient gratuits ou à coût minime.

Avant la COVID, les recettes des orchestres canadiens (qui ont atteint 222,123 millions de dollars en 2018-2019) provenaient de trois sources principales : 37,1 % de la vente de billets et de frais de gestion; 32,4 % de dons et de commandites; et 30,5 % de tous les paliers de gouvernement⁵. Cette année-là, les dépenses ont

³ Op. cit.

⁴ <https://oc.ca/wp-content/uploads/2020/01/OC-2018-2019-Comparative-Report-SUMMARY-BUDGET-SIZE-Website.pdf>

⁵ Ibid.

atteint presque 219 millions de dollars, et nous savons que l'impact économique des orchestres dépasse largement ce montant : tout en créant de bons emplois locaux, les orchestres achètent aussi des biens et services auprès des entreprises locales et encouragent des dépenses au chapitre de services comme la restauration et le stationnement⁶.

La COVID et les mesures de santé publique qu'elle a entraînées ont eu un profond impact sur les orchestres canadiens, déterminant si, comment, quand et où ils pouvaient travailler et comment ils pouvaient se maintenir. Malgré des investissements considérables de la part du gouvernement du Canada (auxquels se sont ajoutées des mesures d'allègement dans la plupart mais non la totalité des provinces), les orchestres ont fait état d'une baisse de leurs recettes de 24 % entre 2018-2019 et 2020-2021, qui est remontée à -13 % en 2021-2022⁷.

Les recettes gagnées ont constitué la plus grande part de cette baisse. Le public des concerts en salle est passé de 2,843 millions de personnes en 2018-2019 à un peu plus de 53 000 personnes en 2020-2021 et à un peu plus de 1 million de personnes en 2021-2022. Les recettes en font foi : les orchestres ont déclaré des recettes de billetterie et de services de 82,408 millions de dollars en 2018-2019, qui sont tombées à 9,856 millions en 2020-2021, pour remonter à 40,224 millions en 2021-2022⁸. Lorsque les orchestres ont opéré le virage vers une programmation en ligne, le public est revenu, mais les recettes se sont révélées minces. D'après les premiers indices pour la saison 2022-2023, après un lent début, le public commence à revenir prudemment aux concerts en salle.

Le revenu venant des donateurs, des commanditaires et des événements spéciaux est demeuré relativement stable en tant que pourcentage des recettes totales (32,4 % en 2018-2019; 31,3 % en 2020-2021; et 30,8 % en 2020-2022), bien qu'on ait enregistré une baisse des dons de près de 12 millions de dollars entre 2018-2019 et 2021-2022⁹. Après les perturbations des quelques dernières saisons, il se révèle difficile de faire remonter les dons de charité ne serait-ce qu'aux niveaux d'avant la pandémie.

Les mesures d'allègement d'urgence mises en place par tous les paliers de gouvernement ont représenté le reste. Atteignant un niveau convenable de 30,5 % des recettes en 2018-2019, le soutien public a représenté en moyenne 40,6 % en 2019-2020, 62,9 % en 2020-2021 et 48,5 % en 2021-2022¹⁰.

⁶ <https://calgaryartsdevelopment.com/publications/2020-economic-impact-assessment-of-calgary-arts-development-grant-recipients/> provides an example of economic impact methodology in the arts.

⁷ Op. cit.

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

Nous sommes reconnaissants de cette aide. Mais bien que la pandémie (et les programmes d'allègement d'urgence) soient derrière nous, les défis demeurent : il nous faut du temps pour rebâtir le public et les rapports communautaires. Nos recommandations reflètent cette réalité.

Recommandation 1 : Assurer un investissement convenable puis indexé dans les arts grâce aux subventions de base du Conseil des arts du Canada. Nous recommandons un investissement supplémentaire annuel, par l'entremise du Conseil des arts, de 40 millions de dollars en 2024-2025 et, les années suivantes, des hausses de son crédit parlementaire indexées en fonction de l'inflation.

Dans le budget de 2016-2017, le gouvernement du Canada s'est engagé à doubler, au cours d'une période de cinq ans, le financement des arts assuré par l'entremise du Conseil des arts, pour faire passer le crédit parlementaire annuel de ce dernier de 181 millions de dollars à 362 millions de dollars¹¹.

Le Conseil des arts a choisi de modifier l'équilibre entre les subventions de base et les subventions de projet, passant d'un rapport de 64 % (base) / 36 % (projet) pour l'exercice 2014-2015 à un ratio de 53,3 % (projet) / 46,7% (base) pour l'exercice 2021-2212¹².

Les bénéficiaires d'une première subvention, les artistes et organismes artistiques divers et les groupes émergents (y compris de nouveaux orchestres) en ont tous bénéficié, mais les subventions de base ont stagné. Bon nombre des quelque 700-900 organismes qui ont reçu une première subvention de projet du Conseil des arts seront bientôt admissibles à une subvention de base; on pourrait se retrouver dans une situation où, en l'absence d'un changement dans les crédits et la stratégie du Conseil, l'impact sur l'ensemble du milieu des arts sera considérable et négatif.

Les subventions de base des orchestres venant du Conseil des arts ont augmenté de 3,141 millions de dollars durant les cinq ans d'augmentation des fonds accordés à ce dernier : alors que les crédits du Conseil ont doublé, le financement des orchestres n'a crû que de 25,5 % par rapport à ce qu'il était en 2016-2017¹³.

L'inflation a eu pour effet de réduire l'impact de cet investissement de 20,55 % à la fin de l'exercice 2022-2023 des orchestres¹⁴. Même si l'inflation ralentit, l'impact de

¹¹ <https://conseildesarts.ca/medias/2016/03/renouvellement-de-l-investissement-dans-les-arts>

¹² <https://conseildesarts.ca/priorites/progres>

¹³ <https://oc.ca/wp-content/uploads/2020/01/OC-2018-2019-Comparative-Report-SUMMARY-BUDGET-SIZE-Website.pdf>

¹⁴ Pour obtenir ces chiffres, nous avons utilisé la feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada : <https://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation>

la hausse des investissements annoncée en 2016 sera sans doute entièrement éliminée au moment du prochain concours pour les subventions de base en 2025-2026.

Représentant en moyenne 7,75 % des recettes des orchestres entre 2018-2019 et 2021-2022, le financement de base provenant du Conseil des arts ne constitue qu'une infime partie de la situation globale¹⁵. Mais il est indispensable et il aide les orchestres à créer de bons emplois permanents pour les musiciens, chefs d'orchestre et membres du personnel, ainsi qu'à planifier, offrir et présenter des concerts, à cultiver des partenariats à long terme avec la collectivité, à motiver les bénévoles et à recueillir des fonds auprès d'autres sources.

Les effets persistants de la pandémie, le passage du financement de base au financement de projet et l'inflation ont créé ensemble un dangereux concours de circonstances. Faute d'une augmentation du financement de base pour les organismes artistiques, les pressions financières croissantes entraîneront un recul des niveaux d'activité et de leur impact, ainsi que la probabilité de l'échec de ces organismes dans certaines communautés.

Recommandation 2 : S'associer aux organismes caritatifs du Canada afin de

- a. promouvoir une politique fiscale et des messages propres à inverser la baisse constatée au cours des 30 dernières années dans le nombre de Canadiens qui indiquent des dons de charité dans leurs déclarations d'impôt;**
- b. maintenir et augmenter la valeur de ces dons.**

Tandis que les organismes caritatifs canadiens s'efforcent de trouver un nouvel équilibre financier après la pandémie, il importe de se pencher sur la baisse observée depuis 30 ans dans le nombre de Canadiens qui donnent aux organismes de charité enregistrés, des conséquences de notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs importants et des transformations intergénérationnelles constatées dans le comportement philanthropique.

Le nombre total de donateurs diminue. Selon le dernier rapport de CanaDon, seulement 18,4 % des Canadiens ont indiqué avoir fait des dons de charité dans leur déclaration d'impôt de 2020, soit une baisse de 5 % depuis 2010 et de 11,1 % depuis 1990.

Les organismes de charité dépendent de plus en plus d'un groupe de grands donateurs vieillissants dont personne ne prend la relève. D'après le

¹⁵ Op. cit.

même rapport, « l'augmentation importante du montant donné vient d'un petit groupe de Canadiens âgés de 55 ans et plus qui continuent à donner »¹⁶.

Les niveaux de dons reflètent la situation économique. D'après un rapport de 2018 d'Imagine Canada, les donateurs sont sensibles à la situation économique existante.

Les crédits d'impôt et les autres incitatifs sont puissants, mais leur puissance se manifeste surtout parmi ceux qui peuvent donner le plus. Bien que le rapport de 2018 conclue que, pour l'ensemble de la population de donateurs, les crédits d'impôt ne sont généralement pas considérés comme très importants (seulement 26 % des donateurs les jugeant importants), ils sont le plus souvent mentionnés comme facteur de motivation par les Canadiens plus âgés et ceux qui « sont satisfaits de ce qu'ils ont déjà donné mais pourraient donner plus »¹⁷.

En outre, la mise en œuvre de l'impôt minimum de remplacement pourrait nuire à la capacité des organismes de charité de recueillir des fonds auprès des donateurs : ce changement dans les règles risque de dissuader les Canadiens à l'esprit philanthropique précisément au moment où la diversification des recettes revêt une importance capitale pour tous les organismes de charité.

Nous croyons que les manières les plus robustes de faire face à ces défis reposent sur la collaboration entre le gouvernement du Canada et le secteur caritatif.

Certes, les organismes de charité peuvent et doivent faire plus pour bien se faire comprendre en ce qui concerne leur impact voulu et pour être clairs dans leurs rapports.

En même temps, le gouvernement du Canada peut aider en prenant les mesures suivantes :

- a. Assurer un financement de base adéquat aux organismes effectuant un travail caritatif (voir la Recommandation 1);
- b. Veiller à ce que tous les Canadiens soient conscients de l'importance des dons de charité;
- c. Appuyer la recherche sur les motifs des donateurs;
- d. Évaluer l'impact des incitatifs fiscaux sur les dons de charité et apporter les changements qui concourent au bien public.

Recommandation 3 : Veiller à ce que les intérêts des artistes et travailleurs culturels indépendants soient pris en compte dans la conception d'un programme modernisé d'assurance-emploi.

¹⁶ https://indd.adobe.com/view/publication/1fdaa5b9-65af-4325-86e2-628a1f02d797/lhcr/publication-web-resources/pdf/TGR_23_FullReport.pdf

¹⁷ <https://www.imaginecanada.ca/fr/node/3572>

Selon les données du recensement de 2016, « 52 % des artistes sont des travailleurs autonomes, contre seulement 12 % de l'ensemble des travailleurs canadiens ». Les artistes gagnent beaucoup moins que les autres travailleurs canadiens, ayant un « revenu médian de 24 300 \$, soit 44 % de moins que l'ensemble des travailleurs canadiens (43 500 \$) »¹⁸.

Lorsque la pandémie a commencé, beaucoup d'artistes canadiens indépendants ont perdu leur travail. Bien que tous les orchestres professionnels canadiens aient respecté leurs engagements envers leurs musiciens réguliers (grâce au gouvernement du Canada et à la coopération de la Fédération canadienne des musiciens), nombre d'intervenants dans l'écosystème musical n'avaient pas accès aux mécanismes de soutien structureux les plus minimes.

Les artistes devraient pouvoir mener leur vie avec dignité et contribuer aux collectivités canadiennes. Une solution réside dans la modernisation intelligente et sensée du programme d'assurance-emploi, comme nous l'avons signalé dans notre mémoire présenté en 2021 dans le cadre de l'examen du programme d'assurance-emploi¹⁹.

Conclusion

Nous vous remercions de vous pencher sur nos recommandations. Nous espérons qu'elles aident à éclairer et élaborer le prochain budget fédéral.

¹⁸ <https://canadacouncil.ca/research/research-library/2019/03/a-statistical-profile-of-artists-in-canada-in-2016>

¹⁹ [Orchestras Canada EI Consultation 08 10 21 EN.pdf](#)